

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 203-18 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET VISANT À AUTORISER, PAR DÉROGATION, LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE L'ENTREPRISE FERME PLEINE TERRE INC./SERRES DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE INONDABLE DE RÉCURRENCE 0-20 ANS DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE À SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE » est entré en vigueur le 11 avril 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse mrcrc@beaucerc.com ou s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 16^e jour de mai, deux mille dix-neuf.



Jacques Bussièrès
Directeur général et Secrétaire-trésorier
